



COMITE SYNDICAL DU 4 juillet 2011

COMPTE-RENDU

Le Comité Syndical du SIVOM de l'Agglomération de Saint-Marcellin, dûment convoqué en application des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général du Code des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Varacieux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REVOL, Président, lundi 4 juillet 2011, à 20 h 30, en séance ordinaire.

Etaient présents :

M. REVOL	Délégué Titulaire	St Marcellin
M. BALESTAS	Délégué Suppléant	St Marcellin
MM BERNARD, PAIN	Délégués Titulaires	Chatte
M. FEUGIER	Délégué Titulaire	St Vérand
MM BELLE, GENTIT	Délégués Titulaires	St Sauveur
M. GUILHERMET	Délégué Suppléant	St Sauveur
M. CANIFFI	Délégué Titulaire	Têche
M. CHARBONNEL	Délégué Suppléant	Têche
MM DETROYAT, CAILLAT	Délégués Titulaires	Varacieux

Etaient excusés :

M. PRAZ	Délégué Titulaire	St Marcellin
Mme PELLINI	Déléguée Suppléante	St Marcellin
M. EYSSARD	Délégué Titulaire	St Vérand
M. VILLARD	Délégué Suppléant	St Sauveur
M. Benjamin BUISSON	Directeur du SIVOM	

Assistaient à la réunion :

M. Albert BUISSON	Président de la CCV
M. René CHOC	Président du SIEG
M. David KIRCHDORFER	Technicien SIVOM

Le Comité Syndical examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- 1) Point sur les modifications des statuts, les clés de répartition par service et la création d'une Régie
- 2) Collecteur de rejets : validation du choix de la CAO
- 3) Schéma de coopération intercommunale
- 4) Création du poste de Guy Bord au 1^{er} septembre 2011
- 5) Questions diverses

Monsieur le Président excuse Benjamin BUISSON qui n'assistera pas à ce comité syndical étant alité.

1) Point sur les modifications des statuts, les clés de répartition par service et la création d'une Régie

Des informations vous seront transmises prochainement afin de délibérer lors du prochain comité syndical.

2) Collecteur de rejets : validation du choix de la CAO

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical la procédure adaptée définie par l'article 28 du Code des Marchés Publics, lancée pour la construction du système de refoulement des eaux traitées de la station d'épuration.

Après ouverture des plis en date du 22 juin 2011 et examen des offres en date du 4 juillet 2011, le marché est attribué :

Pour le lot 1 : canalisation

Entreprises MERSCH/GIROUD/CHEVAL (Variante)
pour un montant de 947 767,00 € HT

Pour le lot 2 : poste de refoulement

Entreprises MAURO/INEO RESEAUX EST (Variante)
pour un montant de 551 513,00 € HT

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

Valide le choix de la commission et autorise le Président à signer le marché et tous documents s'y afférant.

VOTE : à l'unanimité.

3) Schéma de coopération intercommunale

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de prendre la délibération suivante :

Le Président rappelle au comité syndical les conclusions de la CDCI concernant l'exercice des compétences eau et assainissement à l'échelle du territoire sud-grésivaudan.

Il propose d'affirmer avec force la nécessité du maintien de structures intercommunales telles que le SIVOM de l'Agglomération de Saint-Marcellin pour les raisons suivantes :

Pour un service public de proximité maîtrisé et de qualité

Le SIVOM intervient aujourd'hui dans le cadre d'une convention de mutualisation de service entre les régies d'eau et d'assainissement de Saint-Marcellin, de la Communauté de Communes de Vinay et du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Galaure.

Cette convention permet la mutualisation des moyens à disposition pour l'exploitation des réseaux d'eau et d'assainissement ainsi que les ouvrages de traitement des eaux usées sur l'ensemble du territoire couvert par ses différentes collectivités.

Ces missions d'exploitation sont effectuées intégralement en régie assurant ainsi une maîtrise complète des coûts et une qualité du service public rendu.

Pour des structures à taille humaine

La mise en place de la convention de mutualisation n'a pas engendré de modifications structurelles de la collectivité et permet, avec des charges de structures constantes et maîtrisées, l'intervention du SIVOM bien au-delà des territoires de ses communes membres.

Le SIVOM est aujourd'hui la seule structure assurant l'exploitation des ouvrages d'épuration sur le territoire de l'agglomération de Saint-Marcellin, de la Communauté de Communes de Vinay et bientôt du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Galaure en lien avec le projet Center Parcs.

Les élus du SIVOM s'inquiètent sur les incidences qu'aura l'évolution de la carte intercommunale sur les dotations de l'Etat. Ils jugent impératif que l'Etat donne aux intercommunalités et aux associations d'élus des simulations sur ces incidences qui seront loin d'être neutres pour les communes.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

Considérant les enjeux évoqués,

Considérant que la concomitance de la réforme territoriale et de la réforme fiscale rend difficile, à ce jour, l'étude d'impact financier et fiscal des propositions. Par ailleurs, les conséquences en matière patrimoniale et en matière de personnels devront être traitées.

DECIDE d'affirmer avec force la nécessité de maintenir des structures telles que le SIVOM de l'Agglomération de Saint-Marcellin.

VOTE : à l'unanimité.

4) Création du poste de Guy Bord au 1^{er} septembre 2011

Monsieur le Président rappelle que Guy Bord, qui travaillait auparavant à la station d'épuration avec la SAUR, a été recruté par la CC Vinay.

Il convient maintenant de l'intégrer au sein du SIVOM. En attendant la création d'une régie et afin de l'embaucher à compter du 1^{er} septembre 2011, il convient de délibérer pour créer un emploi et des besoins saisonniers et ainsi lui établir un contrat de 6 mois.

Délibération :

Le Président informe le Comité Syndical qu'afin d'assurer la mission d'exploitation des réseaux et des ouvrages de traitement des collectivités signataires de la convention de mutualisation de services, il conviendrait de faire appel à des emplois saisonniers pour une durée de 6 mois.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

Décide de faire appel à des emplois saisonniers pour une durée de 6 mois afin d'assurer la mission d'exploitation des réseaux et des ouvrages de traitement des collectivités signataires de la convention de mutualisation de services.

VOTE : à l'unanimité

5) Questions diverses

Monsieur Michel GENTIT propose de mettre en place une signalétique pour se rendre à la nouvelle station d'épuration Aqualline.

Monsieur René CHOC fait le point sur le projet Center Parcs et l'annulation du permis de construire.

Le prochain comité syndical aura lieu le **mardi 27 septembre 2011 à 20 h 30 à Saint-Marcellin.**

La séance est levée à 22 heures

Fait à Saint-Marcellin, le 8 juillet 2011

Le Président,
Jean-Michel REVOL